

## Communiqué de presse

Mercredi 16 avril 2008

# Poursuivre la voie bilatérale qui a fait ses preuves

## Résultats d'une enquête représentative menée par economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers, organisations faïtières de l'économie

La voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne a fait ses preuves, dans toutes les branches et régions du pays. C'est ce que confirment les résultats d'une enquête représentative menée auprès des membres des organisations faïtières de l'économie que sont economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers. L'économie soutient fermement la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement en vigueur pour lutter contre le dumping salarial et social sont jugées efficaces. C'est pourquoi l'économie s'oppose à l'introduction de nouvelles mesures.

Comme le démontre cette enquête, les entreprises ont fait des expériences très positives avec l'accord de libre-échange de 1972 et les accords bilatéraux. Ces accords constituent le fondement indispensable de notre relation avec l'UE, notre principal partenaire économique, et donc de notre prospérité. Les résultats de l'enquête, clairs, cohérents et homogènes, ne surprennent pas Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse. Ils renforcent la détermination d'economiesuisse de s'engager en faveur de la voie bilatérale.

Parmi les accords bilatéraux, celui sur la libre circulation des personnes revêt une importance particulière. Les entreprises, toutes branches confondues, ont indiqué que l'amélioration des possibilités de recrutement joue un rôle décisif dans leur développement. L'ouverture du marché du travail européen est aussi intéressante pour les travailleurs suisses et les entreprises de notre pays actives à l'échelle internationale. De plus, les craintes relatives à une immigration massive et au dumping salarial, exprimées avant l'introduction de la libre circulation des personnes, se sont révélées infondées. Elles le sont également en ce qui concerne l'extension de l'accord à la Bulgarie et à la Roumanie. Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, rappelle que « l'économie soutient l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Cela permettra notamment de garantir le maintien des accords bilatéraux I ». Un refus au contraire les mettrait en péril.

Selon Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, l'accord sur la libre circulation des personnes constitue également une chance pour les petites et moyennes entreprises (PME). Son extension leur garantit l'accès aux 490 millions de consommateurs de l'UE. Les mesures d'accompagnement et les délais de transition, de dix ans, garantissent une ouverture progressive et contrôlée du marché du travail. A l'instar de l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers rejette l'introduction de mesures d'accompagnement supplémentaires. En effet, selon M. Triponez, un marché du travail flexible constitue un avantage primordial pour notre pays.

Pour toutes questions :

Pascal Gentinetta, economiesuisse, téléphone 044 421 35 35

Thomas Daum, Union patronale suisse, téléphone 044 421 17 31

Pierre Triponez, Union suisse des arts et métiers, téléphone 031 380 14 14